



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 18/08/2026

Reçu en préfecture le 20/08/2026

Publié le 21/08/2026

ID : 057-245700695-20260810-D2026_126_SI-AR

DECISION 2026-126

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

L'accord-cadre « Fourniture et livraison de conteneurs métalliques aériens pour la collecte du verre et des papiers » d'une durée initiale de 3 ans, reconductible une fois pour une période d'un an, est conclu avec la société UTPM ENVIRONNEMENT SARL - 02380 COUCY-LE-CHATEAU-AUFFRIQUE, pour un montant minimum annuel de 15 000,00 € H.T. et un montant maximum annuel de 35 000,00 € H.T..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 10 août 2026

Le Président
Roland BALCERZAK

